

LEGENDE

GENERALITES

- Périmètre du PACom
- Périmètre de plan d'affectation légalisé
- Construction existante
- Construction souterraine

ZONES D'AFFECTATION

Zones à bâtir (15 LAT)

- Zone centrale 15 LAT - A
- Zone centrale 15 LAT - B
- Zone centrale 15 LAT - C
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - C
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT

Zones agricoles (16 LAT)

- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone viticole protégée 16 LAT

Zones de protection (17 LAT)

- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone des eaux 17 LAT

Autres zones (18 LAT)

- Aire forestière 18 LAT selon constatation de nature du 13 avril 2022 (y.c. plans abrogés) (selon art. 13 al. 1 LFo)
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (selon art. 1 RLVLFo)
- Zone de desserte 18 LAT

CONTENUS SUPERPOSES

Constructibilité

- Périmètre d'implantation des constructions (selon art. 16.4 du règlement du PACom)
- Périmètre d'implantation conditionnel (selon art. 16.5 du règlement du PACom)
- Secteur A "Sous Buchillon" (selon art. 15.7 du règlement du PACom)
- Secteur B "Les Grands Champs" (selon art. 16.7 du règlement du PACom)
- Parcelle visée par une mesure de disponibilité (selon art. 1.5 du règlement du PACom)

Forêts

- Secteur à entretien particulier (selon art. 28.4 du règlement du PACom)
- Distance de 10 mètres à la lisière forestière

Mobilité

- Itinéraire de mobilité douce cyclable (SuisseMobile)
- Itinéraire de mobilité douce pédestre (SuisseMobile et Vaud Rando)

Patrimoine bâti

- Objet noté 2 au recensement architectural
- Objet noté 3 au recensement architectural
- Objet noté 4 au recensement architectural
- Objet inscrit à l'inventaire
- Voie de communication historique de la Suisse d'importance nationale avec substance (IVS)
- Région archéologique

Patrimoine naturel

- Aire naturelle ouverte (selon art. 9.8 du règlement du PACom)
- Aire naturelle arborée (selon art. 9.9 du règlement du PACom)
- Aire de verdure (selon art. 18.5 du règlement du PACom)
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - PNP 1
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - PNP 2
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - PNP 3
- Secteur "S" de protection des eaux
- Espace réservé aux eaux et étendues d'eau (selon art. 41 a, b et c OEaux)
- Périmètre de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) N°1210 "Charivaz - Delta de l'Aubonne"
- Périmètre de l'inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale (IZA) N°119 "Embouchure de l'Aubonne"

Approuvé par la Municipalité de Buchillon le [] La Syndique [] La Secrétaire []

Soumis à l'enquête publique du [] au [] La Syndique [] La Secrétaire []

Adopté par le Conseil communal de Buchillon dans sa séance du [] La Présidente [] La Secrétaire []

Approuvé par le Département compétent Lausanne le [] La Cheffe du Département []

LES PARTENAIRES SA
ARCHITECTES ASSOCIES
BUREAU D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT
ACTEURS DE L'AMENAGEMENT

ADRESSE
CH-1015 LAUSANNE
RUE DE LA BOURGOGNE 5
1015 LAUSANNE

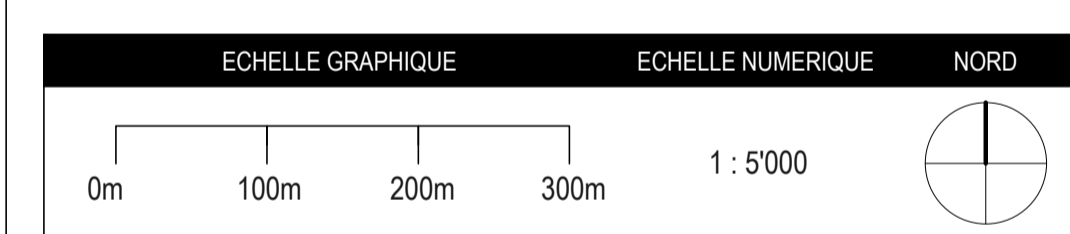
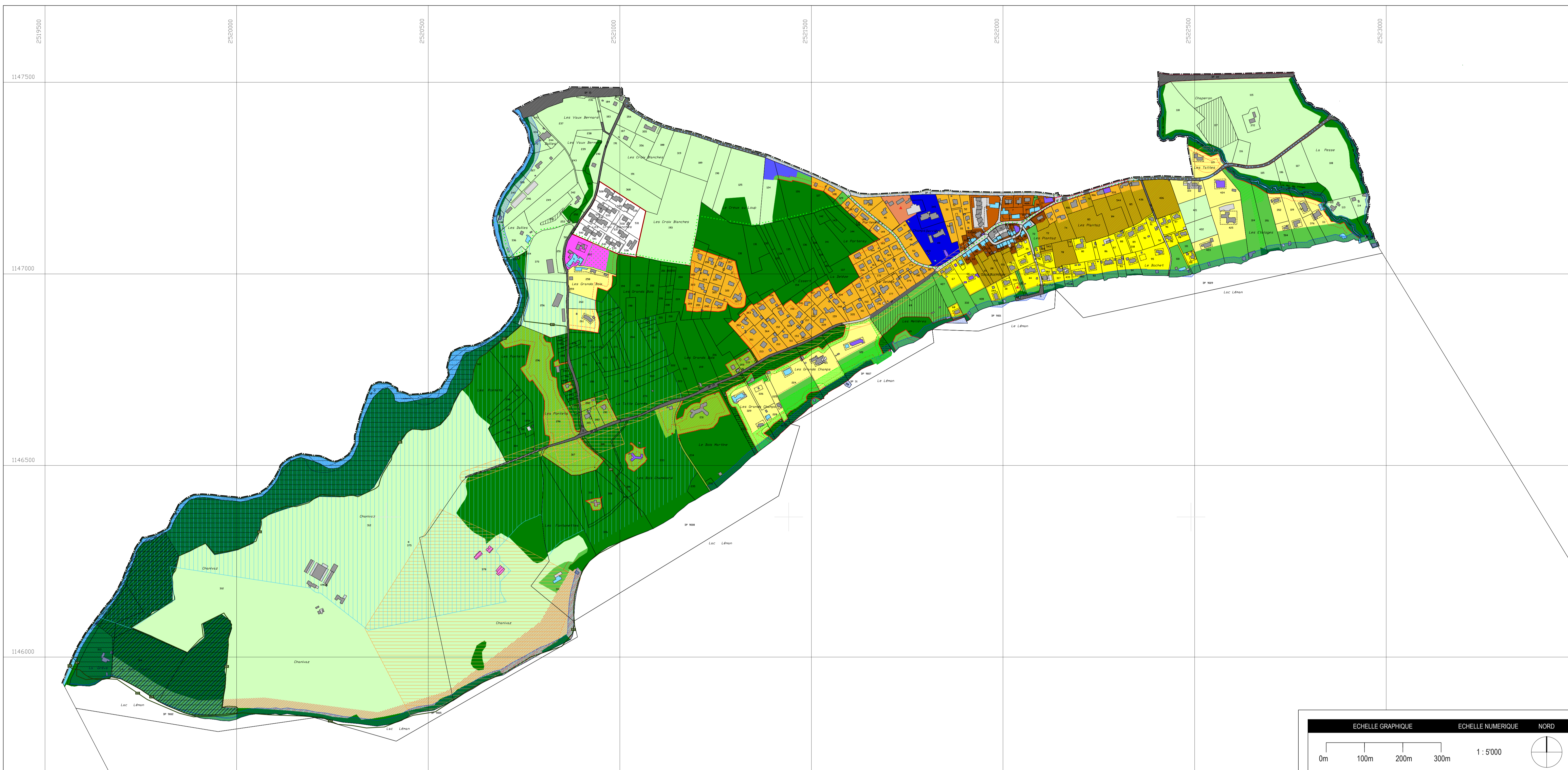
Plan établi sur la base des données disponibles au 12 mai 2023
Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information
RUE DE LA BOURGOGNE 5
1015 LAUSANNE

N° de permis d'urbanisme
CH-1015 LAUSANNE
RUE DE LA BOURGOGNE 5
1015 LAUSANNE

Carte cadastre suisse (N+1) CH-LAT par Werra Urbanplanung AG, Ingénieur géomètre de bureau.



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL



AGRANDISSEMENT - ZONES A BATIR

